

Département du Finistère

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LANNEUFFRET**

Séance du 01 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le premier septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle communale, sous la présidence de Madame Aurélie SIOHAN, Maire.

Date de convocation : le 25 août 2026.

Présents : SIOHAN Aurélie, AUDOUARD Erwan, PAISNEL Anne, CANN Christian, GODEC Françoise, LE DREAU Pierre, MIOSSEC Sabine, MORISSET Fabien.

Absents excusés: MOGUEROU Maxime qui a donné procuration à MORISSET Fabien, ROYER-GERING Christelle qui a donné procuration à SIOHAN Aurélie, PERSON Nathalie qui a donné procuration à LE DREAU Pierre.

Secrétaire de séance : MORISSET Fabien

Nombre de membres : Afférents au CM : 11 ; En exercice : 11 ; Présents : 08 ; Votants : 11

Délibération D20260902

OBJET : REVISION LOCATION SALLE MUNICIPALE

Modification de la délibération D20250307 :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 par lequel le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

que la salle municipale pourra être mise à disposition par toute personne majeure habitant sur la commune et hors de la commune,

que la salle municipale ne sera plus mise à disposition à titre gracieux,

et de fixer les tarifs de location comme suit à compter du 01/09/2026 :

- 30 euros par jour et de 50 euros par week-end pour les habitants de Lanneuffret, qu'importe le nombre d'heures de détention de la salle.
- 75 euros par jour et de 130 euros par week-end pour les personnes extérieures, qu'importe le nombre d'heures de détention de la salle.

Le règlement intérieur de la salle municipale sera par la suite modifié.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Pour copie conforme,

Le Maire

Auréli SIOHAN

